



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Services publics

Question au Gouvernement n° 1717

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Emile Zuccarelli.

M. Emile Zuccarelli. Ma question, qui s'adresse à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications, concerne EDF.

Le 22 mars 1995, la Commission européenne a adopté un ensemble de propositions organisant le marché intérieur européen de l'électricité autour du concept d'accès des tiers au réseau. Pour sa part - heureusement, dirai-je - le Conseil des ministres européens a adopté le 1er juin de la même année la possibilité revendiquée par la France d'adopter le système de l'acheteur unique.

Au mois de décembre dernier cependant, le même conseil a dû constater l'éloignement des positions française et allemande, notamment en ce qui concerne la définition des consommateurs éligibles. Cette situation a été confirmée lors d'une récente réunion informelle qui s'est tenue à Bologne.

En fait, le désaccord porte sur la conception du secteur électrique: doit-il être une activité marchande banale ou un véritable service public ?

En fonction de la réponse qui sera faite, l'Union européenne devra déterminer le seuil d'éligibilité, c'est-à-dire le niveau de consommation au-dessus duquel les clients pourront sortir du champ du service public.

L'idée d'un seuil minimum de 40 millions de kilowattheures avait été retenue, mais il semble qu'elle soit remise en cause et que la présidence italienne, dans le cadre de la préparation du Conseil extraordinaire prévu la semaine prochaine, envisage un seuil beaucoup plus bas qui entraînerait la sortie du service public de 50 p. 100 de la fourniture d'électricité.

C'est dire que le service public serait réduit à une peau de chagrin et que l'avenir même d'EDF serait remis en cause. Ce serait inacceptable. Le service public est une nécessité, un impératif largement reconnu sur ces bancs. Je n'en veux pour preuve que la résolution qui avait été adoptée à la quasi-unanimité ici même sur le rapport de M. Borotra, alors rapporteur de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne.

Monsieur le ministre, ma question sera très simple: le Gouvernement va-t-il s'incliner devant le diktat de nos voisins et quelles mesures entendez-vous prendre pour obtenir un projet de directive qui garantisse les intérêts français ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté et du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le député de Haute-Corse, je voudrais vous rassurer sur l'évolution de la négociation relative au marché européen de l'électricité.

Depuis le début des négociations, le Gouvernement a défendu l'importance du service public de l'électricité dans certains pays, dont la France. Après le sommet franco-allemand du 5 juin dernier, nous avons abouti à une position commune avec nos importants partenaires et nous préparons ensemble le Conseil des ministres européens du 20 juin prochain, qui devrait être le jour de la décision.

Je puis d'ores et déjà vous garantir que la décision finale reprendra les principaux points défendus par le Gouvernement français, en particulier en ce qui concerne le caractère de service public de l'électricité.

Quelles seront les conséquences pour les consommateurs, pour l'entreprise et pour le personnel ? L'ouverture limitée et maîtrisée du marché concernera les gros consommateurs industriels...

M. Jean-Claude Lefort. Toujours les mêmes !

M. le ministre delegue au budget. ... pour lesquels le prix de l'electricite est un element important du prix de revient. (Protestations sur les bancs du groupe communiste.) Cette mesure, mesdames, messieurs les deputes communistes, permettra de sauvegarder des emplois en France.

M. Christian Bataille. Vous affirmez, mais vous ne demontrez pas !

M. le ministre delegue au budget. En revanche, les 29 millions de consommateurs domestiques continueront de beneficier pleinement du service public d'EDF.

M. Christian Bataille. Vous affirmez sans demontrer !

M. le ministre delegue au budget. Quant a l'entreprise, elle ne changera pas de statut et restera une entreprise d'Etat integree exerçant le monopole de transport et de distribution de l'electricite dans notre pays.

Enfin, il va de soi que le personnel pourra conserver son statut, qui est celui des personnels des industries electriques et gazieres.

M. Jean-Claude Lefort. Langue de bois !

M. le ministre delegue au budget. Le taux de 50 p. 100 de consommation que vous avez evoque, monsieur le depute, ne correspond pas du tout a celui sur la base duquel on negocie a l'heure actuelle. Je puis donc vous rassurer totalement: nous obtiendrons les garanties de service public pour lesquelles la France se bat depuis l'origine. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Emile Zuccarelli.

M. Emile Zuccarelli. Ma question, qui s'adresse a M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications, concerne EDF.

Le 22 mars 1995, la Commission europeenne a adopte un ensemble de propositions organisant le marche interieur europeen de l'electricite autour du concept d'acces des tiers au reseau. Pour sa part - heureusement, dirai-je - le Conseil des ministres europeens a adopte le 1er juin de la meme annee la possibilite revendiquee par la France d'adopter le systeme de l'acheteur unique.

Au mois de decembre dernier cependant, le meme conseil a du constater l'eloignement des positions francaise et allemande, notamment en ce qui concerne la definition des consommateurs eligibles. Cette situation a ete confirmee lors d'une recente reunion informelle qui s'est tenue a Bologne.

En fait, le desaccord porte sur la conception du secteur electrique: doit-il etre une activite marchande banale ou un veritable service public ?

En fonction de la reponse qui sera faite, l'Union europeenne devra determiner le seuil d'eligibilite, c'est-a-dire le niveau de consommation au-dessus duquel les clients pourront sortir du champ du service public.

L'idee d'un seuil minimum de 40 millions de kilowattheures avait ete retenue, mais il semble qu'elle soit remise en cause et que la presidence italienne, dans le cadre de la preparation du Conseil extraordinaire prevu la semaine prochaine, envisage un seuil beaucoup plus bas qui entrainerait la sortie du service public de 50 p. 100 de la fourniture d'electricite.

C'est dire que le service public serait reduit a une peau de chagrin et que l'avenir meme d'EDF serait remis en cause. Ce serait inacceptable. Le service public est une necessite, un imperatif largement reconnu sur ces bancs. Je n'en veux pour preuve que la resolution qui avait ete adoptee a la quasi-unanimite ici meme sur le rapport de M. Borotra, alors rapporteur de la delegation de l'Assemblee nationale pour l'Union europeenne. Monsieur le ministre, ma question sera tres simple: le Gouvernement va-t-il s'incliner devant le diktat de nos voisins et quelles mesures entendez-vous prendre pour obtenir un projet de directive qui garantisse les interets francais ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Republique et Liberte et du groupe socialiste.)

M. le president. La parole est a M. le ministre delegue au budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Alain Lamassoure, ministre delegue au budget, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le depute de Haute-Corse, je voudrais vous rassurer sur l'evolution de la negociation relative au marche europeen de l'electricite.

Depuis le debut des negociations, le Gouvernement a defendu l'importance du service public de l'electricite dans certains pays, dont la France. Apres le sommet franco-allemand du 5 juin dernier, nous avons abouti a une position commune avec nos importants partenaires et nous preparamos ensemble le Conseil des ministres

europeens du 20 juin prochain, qui devrait être le jour de la décision.

Je puis d'ores et déjà vous garantir que la décision finale reprendra les principaux points défendus par le Gouvernement français, en particulier en ce qui concerne le caractère de service public de l'électricité.

Quelles seront les conséquences pour les consommateurs, pour l'entreprise et pour le personnel ? L'ouverture limitée et maîtrisée du marché concernera les gros consommateurs industriels...

M. Jean-Claude Lefort. Toujours les mêmes !

M. le ministre délégué au budget. ... pour lesquels le prix de l'électricité est un élément important du prix de revient. (Protestations sur les bancs du groupe communiste.) Cette mesure, mesdames, messieurs les députés communistes, permettra de sauvegarder des emplois en France.

M. Christian Bataille. Vous affirmez, mais vous ne démontrez pas !

M. le ministre délégué au budget. En revanche, les 29 millions de consommateurs domestiques continueront de bénéficier pleinement du service public d'EDF.

M. Christian Bataille. Vous affirmez sans démontrer !

M. le ministre délégué au budget. Quant à l'entreprise, elle ne changera pas de statut et restera une entreprise d'État intégrée exerçant le monopole de transport et de distribution de l'électricité dans notre pays.

Enfin, il va de soi que le personnel pourra conserver son statut, qui est celui des personnels des industries électriques et gazières.

M. Jean-Claude Lefort. Langue de bois !

M. le ministre délégué au budget. Le taux de 50 p. 100 de consommation que vous avez évoqué, monsieur le député, ne correspond pas du tout à celui sur la base duquel on négocie à l'heure actuelle. Je puis donc vous rassurer totalement : nous obtiendrons les garanties de service public pour lesquelles la France se bat depuis l'origine. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Données clés

Auteur : [M. Zuccarelli Émile](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1717

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 1996, page 4077

Réponse publiée le : 12 juin 1996, page 4077

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 12 juin 1996